

RÈGLEMENT NATATION COURSE

La qualification est soumise à la réalisation de deux critères par épreuve :

- Un temps limite.
- Un classement.

3 - À l'issue des différents championnats régionaux d'hiver en bassin de 25 m ou tout autre support de qualification choisi par le conseil de l'interrégion, le classement interrégional sera actualisé afin de déterminer les nageurs qualifiés dans chaque épreuve (Attention, les performances réalisées en bassin de 25 m seront transposées en bassin de 50m à l'aide de la table de transposition fédérale). Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat.

Remarque : Les interrégions ont jusqu'au dimanche 6 novembre 2016 pour envoyer les règles de qualifications spécifiques. En l'absence de cette information, le service de gestion des compétitions prendra la règle de qualification proposée par défaut par la Fédération Française de Natation.

Proposition de critères de qualification :

Exemple donné pour un lieu de compétition. Si deux poules sont organisées, il suffit de multiplier les effectifs par deux.

Détail des critères de qualification :

DAMES				ÉPREUVES	MESSIEURS			
Classements			Tps limites		Tps limites	Classements		
14-15 ans	16-17 ans	18 ans et plus	Toutes catégories		Toutes catégories	19 ans et plus	17-18 ans	15-16 ans
30	30	20	00:30,47	50 NL	00:27,54	20	30	30
30	30	20	01:06,48	100 NL	01:00,82	20	30	30
30	30	20	02:24,79	200 NL	02:14,48	20	30	30
30	30	20	05:03,21	400 NL	04:45,90	20	30	30
20	20	20	10:24,90	800 NL	09:55,60	20	20	20
20	20	20	20:03,58	1 500 NL	18:53,52	20	20	20
30	30	20	00:35,06	50 Dos	00:31,86	20	30	30
30	30	20	01:15,40	100 Dos	01:08,85	20	30	30
30	30	20	02:41,51	200 Dos	02:30,22	20	30	30
30	30	20	00:38,78	50 Bra	00:34,99	20	30	30
30	30	20	01:24,58	100 Bra	01:16,71	20	30	30
30	30	20	03:04,67	200 Bra	02:49,81	20	30	30
30	30	20	00:32,45	50 Pap	00:29,85	20	30	30
30	30	20	01:13,74	100 Pap	01:06,58	20	30	30
30	30	20	02:44,94	200 Pap	02:35,86	20	30	30
30	30	20	02:44,98	200 4n	02:31,99	20	30	30
20	20	20	05:48,15	400 4n	05:24,25	20	20	20

Procédures d'engagements

À l'issue de la période de qualification, un classement interrégional des qualifiés aux championnats de Nationale 2 hiver et printemps sera publié sur le site internet FFN.

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat.

A la date d'ouverture des engagements, seuls les nageurs licenciés pourront être pris en compte dans le classement.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion

Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :